

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE  
L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
(ANAQ-SUP)



N° 00542 MESRI/ANAQ-Sup/SE/DIPriv/nmf

Dakar, le 22 MAI 2018

*Le Secrétaire Exécutif*

**Objet : Avis sur votre demande d'habilitation**

**Monsieur le Directeur,**

Au terme de toute la procédure et à la suite des délibérations du Conseil scientifique, en sa session des 10 et 11 Avril 2018, je porte à votre connaissance que l'ANAQ-Sup a donné **un avis favorable** pour l'habilitation de l'Institut Santé Service (ISS) à délivrer :

- les diplômes de licence en :
  - o Sciences infirmières (LSI) ;
  - o Sciences Gynéco Obstétricales (LSGO) ;
  - o Biologie Option Analyses biologiques (LAB) ;
  - o Biologie Option agroalimentaire (LIAA) ;
  - o Biologie Option diététique (LDIET)
  
- les diplômes de master en :
  - o Sciences infirmières en anesthésie et réanimation ;
  - o Sciences infirmières en enseignement et administration ;
  - o Administrations services de soins ;
  - o Analyses biologiques et médicales ;
  - o Agro-alimentaire et biologie ;
  - o Management de la qualité des industries agro-alimentaires.

Au regard de l'importance qu'elle accorde au maintien et au développement de la qualité des programmes de formation, l'ANAQ-Sup attache du prix à la mise en œuvre et au suivi des recommandations qui sont dans le rapport d'évaluation externe, qui vous sera transmis dans les meilleurs délais.

Je rappelle que **la décision d'habilitation** relève des prérogatives du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), auquel l'avis de l'ANAQ-Sup est transmis.

En vous réitérant la disponibilité de l'ANAQ-Sup à vous accompagner, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur**, l'expression de ma parfaite considération.

**A**  
**Monsieur le Directeur de l'Institut**  
**Santé Service (ISS)**  
**DAKAR**

